

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 22 juin 2016**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

**Délibération n° : 30-2016**

**Objet : Société ADOMA – convention de transfert de gestion avec le CCAS**

La Ville de Dijon a décidé en séance du Conseil municipal du 21 mars 2016 de transférer la propriété et la gestion de la résidence Viardot à la société ADOMA, décision dont le Conseil d'Administration du CCAS a pris acte en séance du 29 mars 2016.

La signature de l'acte de vente entraînera par conséquence la résiliation de l'avenant n° 1 de la convention de location du 9 juillet 1985.

Comme suite à cette signature, une convention précisant les modalités de transfert de gestion de cet équipement au profit d'ADOMA sur le plan logistique, est nécessaire.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de convention à conclure entre les parties, annexé à la présente délibération, et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

05 JUL. 2016



Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général,

  
Fabrice CHATEL



**PUBLIÉ LE 23 JUIN 2016**